

Communiqué n° 24 du 4 août 2021

ARBORICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en légère diminution par rapport à la semaine dernière avec en moyenne 22 individus par piège (20 pour les pièges installés dans les abricotiers). Leur évolution hebdomadaire peut être suivie sur notre site <https://www.vs.ch/web/sca> > [protection des plantes](#) > [ravageurs](#) > [drosophila suzukii](#). La décision de portée générale pour la lutte contre *D. suzukii* s'y trouve également. En moyenne, 24.6 % des 175 abricots contrôlés présentaient des pontes de *D. suzukii* (4 à 52 % de fruits attaqués).

Les conditions météorologiques actuelles sont favorables à son développement. Restez vigilants et maintenez les mesures d'hygiène (voir communiqué précédent).

COCHENILLE FARINEUSE

Les captures dans les pièges mâles sont quasi nulles. La première génération est terminée. Les œufs de la 2^e génération commencent à éclore. Les premières nymphes sont surtout observées autour des lieux de ponte. Elles n'ont pas encore commencé à se déplacer. Vous recevrez plus d'informations sur les stratégies de traitement via l'InfoCochenille.

HALYOMORPHA HALYS

Dans notre réseau de piégeage, un seul piège capture des individus. Nous vous prions de nous signaler si vous observez des dégâts ou la présence de punaises dans vos vergers. Vous pouvez trouver des informations utiles sur notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/punaise-marbre>.

TAVELURE DU POMMIER

Avec les conditions météorologiques actuelles, les risques d'infection sont toujours présents. La protection doit être maintenue. Pour rappel, en cas de symptômes de tavelure visibles, les produits à effet curatif ne doivent plus être utilisés, car les risques de favoriser la résistance du champignon sont trop grands. La lutte doit se faire uniquement avec des produits de contact.

VITICULTURE

MILDIU / OÏDIUM

A l'approche de la véraison, les baies deviennent moins sensibles aux nouvelles contaminations. Toutefois, les grappes peuvent être contaminées jusqu'au début véraison, il est très important de bien les protéger jusqu'à ce stade. Maintenez également la protection du feuillage.

Dans les vignes saines ou avec seulement quelques symptômes, il est possible d'augmenter les intervalles de traitements. Dans les vignes touchées par le mildiou ou l'oïdium, maintenez une protection rigoureuse après chaque lessivage.



La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires contre l'oïdium et le mildiou (à l'exception du cuivre) est fixée au 15 août. Si des symptômes de mildiou sont observables sur le feuillage, la protection de celui-ci doit être poursuivie (en fonction des précipitations) pour assurer le processus de maturation des raisins puis de la mise en réserve de la vigne. L'utilisation de bouillie bordelaise en fin de saison est adaptée grâce à sa très bonne rémanence.

Mildiou

- La gestion de la maladie doit être raisonnée de manière très locale selon les précipitations et l'état sanitaire de la parcelle.
- Le haut du feuillage et les nouvelles pousses peuvent être fortement atteints. Dans ce cas, il peut être opportun de limiter l'inoculum en enlevant les jeunes feuilles par écimage et en traitant la vigne avec des produits de contact.
- Maintenez encore une couverture du feuillage et des grappes jusqu'à véraison en anticipant les pluies à venir. Sur cette deuxième partie de saison, il est recommandé d'employer 200 à 300 g/ha de cuivre métal.

Oïdium

- Observez l'état sanitaire des parcelles, les conditions actuelles sont particulièrement favorables au développement de l'oïdium et le développement des grappes est hétérogène.
- Maintenez la protection jusqu'à véraison en parallèle de la protection contre le mildiou.
- Les doses de soufre (3 à 6.4 kg/ha) et l'ajout ou non de bicarbonates doivent être raisonnés en fonction de la présence ou non d'oïdium dans vos parcelles.
- Après observation attentive, si aucun mycélium n'est présent, une dose de 4 kg/ha de soufre est conseillée. En cas de présence occasionnelle de la maladie, appliquez 5 kg/ha.
- Si vous observez des parcelles fortement atteintes, vous pouvez effectuer un traitement intercalaire spécifique oïdium, en face par face, pour stopper son développement, soit avec du soufre mouillable à 6 kg/ha, soit un mélange de soufre mouillable (3 kg/ha) avec du bicarbonate de potassium à 3 kg/ha.

GRELE

La grêle a localement touché le vignoble de Martigny. Dans ce cas, les mesures visent à renouveler la protection contre l'oïdium et le mildiou. Anticiper le prochain traitement (intervalle max. 6-8 jours) et choisir un fongicide à action secondaire contre le botrytis. Ne recourir aux anti-botrytis spécifiques que si leur emploi était déjà prévu (cépages sensibles en situation à risque) et respecter le nombre maximal d'applications.

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Les cépages rouges précoces ayant débuté la véraison (Garanoir, Divico, Regent, ...), il est temps de protéger vos cultures sensibles des dégâts d'oiseaux. Lors de la pose de filets de protection, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères : préférer les filets de couleur claire et voyante, ne pas laisser traîner au sol les excédents de filet, contrôler régulièrement l'état des filets et si nécessaire les réparer et libérer les animaux capturés. Enfin, les filets doivent être évacués du vignoble sitôt la parcelle vendangée.

L'utilisation de filets latéraux présente une excellente efficacité tout en réduisant fortement le risque de piégeage des animaux.